

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7 de l'ordre du jour

CX/CAC 23/46/20
Novembre 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS Quarante-sixième session

RAPPORTS DES COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION

1. La pandémie de covid- 19 a provoqué une interruption du cycle biennal normal suivi pour les réunions des comités FAO/OMS de coordination et les réunions par visioconférence ont limité le temps disponible pour la rédaction des rapports des régions.
2. Au cours de la période 2022- 2023, tous les comités de coordination se sont réunis et les rapports correspondants ont été publiés dans les langues respectives. Les questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision – adoption de normes et approbation de nouvelles activités – ont été présentées lors de sa 45^e session – pour ce qui concerne les comités de coordination du Codex pour l'Europe (32^e session) et pour l'Afrique (23^e session)¹ – ou seront présentées lors de sa 46^e session – pour ce qui concerne les comités de coordination pour l'Asie (22^e session)², pour l'Amérique latine et les Caraïbes (22^e session)³, pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (16^e session)⁴ et pour le Proche-Orient (11^e session)⁵.
3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission sera saisie d'autres questions soumises par les comités de coordination qui n'avaient pas été examinées, en lien avec l'adoption de normes ou l'approbation de nouvelles activités, et elle envisagera de l'opportunité de les examiner.

¹ CX/CAC 22/45/11.

² CX/CAC 23/46/3.

³ CX/CAC 23/46/4.

⁴ CX/CAC 23/46/6.

⁵ CX/CAC 23/46/15.